

CDEN du 18 février 2021
Déclaration Unsa Education



Mesdames et messieurs les membres du CDEN

Nous nous retrouvons ce jour pour la mise en place de la carte scolaire pour la rentrée de 2021. Malheureusement depuis notre dernier CDEN la crise sanitaire est toujours présente et continue de peser lourdement sur le quotidien des écoles.

On aurait pu penser qu'après un an de crise sanitaire nos dirigeants auraient eu le temps de s'adapter dans leurs modes d'action et de communication mais les évènements récents nous laissent plutôt perplexes.

La semaine dernière encore, alors que la situation en Moselle semblait être tellement préoccupante que notre ministre de la santé a jugé bon de venir sur place, tout laissait à penser qu'une fermeture anticipée des écoles avant les vacances serait annoncée et que de votre côté Mr le Préfet vous y étiez plus que favorable. Si à l'Unsa Education il nous semble important de maintenir les écoles ouvertes afin de préserver les enfants les plus fragiles, il nous semblait évident que cette fermeture anticipée constituait une bonne mesure de précaution étant donné la situation sanitaire de la Moselle. Pour l'Unsa Education, avancer les dates des vacances de quelques jours aurait permis d'éviter la multiplication des dossiers de classes qui ferment les unes après les autres avec toutes les conséquences que cela entraîne dans l'organisation du service d'une part mais aussi dans celle des parents d'élèves qui sont obligés de réagir dans l'urgence dès lors que la classe de leur enfant ferme. En anticipant cette fermeture la situation semblait plus simple à gérer pour tout le monde.

La décision n'a pas été prise et nous le regrettons, en particulier quand nous constatons que nos craintes étaient fondées puisque chaque jour le nombre de classes fermées augmente inexorablement.

L'autre sujet qui nous préoccupe à propos de la crise sanitaire est que l'on est obligé de constater que la livraison des masques dans les écoles est parfois laborieuse malgré toute la bonne volonté de vos services, aussi nous souhaiterions qu'ici aussi l'anticipation devienne la règle afin que ces problèmes se résolvent rapidement puisqu'il semble évident pour tous que la crise sanitaire va nous accompagner encore pour de longs mois.

Concernant ces masques, les enseignants nous interpellent régulièrement à propos de leur qualité qu'ils jugent plutôt moyenne voir même médiocre au point qu'ils préfèrent parfois investir dans leurs propres masques pour travailler dans de bonnes conditions. Voilà un beau gâchis qui pourrait sans doute être évité. Nous avons beaucoup de mal à comprendre pourquoi l'Education Nationale ne parvient pas à procurer des masques de bonne qualité à leurs agents contrairement à d'autres ministères.

Nous sommes bien conscients que vous n'êtes pas responsables de cette situation mais nous pensons que si nous voulons que cela s'améliore votre soutien ne sera pas inutile et nous comptons donc sur vous pour appuyer nos revendications aux bonnes personnes.

Toujours à propos des masques, il semble nécessaire pour l'Unsa Education que les classes de grande section et de CP en particulier soient davantage équipées de masques transparents car la phonologie prend une part importante dans leur quotidien et l'apprentissage des élèves de la lecture en serait nettement amélioré si ce type de masque étaient

davantage distribué. Ici aussi nous comptons sur vous pour nous aider à obtenir satisfaction auprès des ministères, en particulier celui des finances puisque c'est sans doute de ce côté que le bât blesse.

Pour en revenir à la carte scolaire qui nous réunit aujourd'hui, nous ne répéterons sans doute jamais assez qu'il est important de diminuer le nombre d'élèves par classe si on veut améliorer les conditions d'apprentissages. Si le ratio moyen d'Elèves/Classe est un indicateur intéressant il a l'inconvénient de n'être qu'une moyenne et d'occulter donc l'écart que certaines écoles subissent par rapport à celui-ci. Avoir un ratio E/C départemental aux alentours de 22 n'empêche pas certaines classes d'être à 28 élèves même si au sein des écoles où ces classes se trouvent, la moyenne sera inférieure à 26 car au sein-même d'une école aussi, une moyenne n'empêche pas des écarts.

Heureusement, nous avons pu constater au cours du CTSD du 11 janvier une réelle volonté des services de l'Education Nationale d'améliorer ces situations et nous souhaitons donc que cette tendance soit confirmée aujourd'hui et qu'une attention particulière soit portée dans les écoles qui vivent ces situations délicates en allant au-delà des simples chiffres.

S'il est juste de dire que la création de 6 emplois en Moselle alors que les effectifs ont baissé constitue un signe positif il est aussi juste de dire que cela ne permettra pourtant pas nécessairement l'amélioration des conditions d'enseignement au-delà des dédoublements et limitation d'effectifs. De plus, alors que la crise sanitaire entraîne des dépenses importantes dans plusieurs domaines de l'économie nous pensons qu'il n'y a aucune raison qui doit empêcher que ces efforts soient présents au niveau de l'Education Nationale. Voilà pourquoi le SE-Unsa a fait le vœu avec d'autres organisations que des moyens supplémentaires soient octroyés, indépendamment du fait que les effectifs globaux aient baissé. A situation exceptionnelle, moyens exceptionnels.

Nous ne devons pas perdre de vue que les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, remplacements notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d'école. Sur ce point, nous rappelons qu'à la rentrée 2021, le régime des décharges doit être amélioré. Tous les moyens nécessaires doivent donc être consacrés, d'une part à la consolidation des décharges précédemment prévues et d'autre part aux augmentations des régimes de décharges actuels. C'est le sens des engagements pris par le Ministre et par le DASEN au cours du CTSD du 11 janvier. L'Unsa-Education sera vigilante à ce que ce soit bien le cas.

Par ailleurs d'autres champs, depuis trop longtemps mis en tension, voire parfois délaissés et dégradés, devront également trouver des réponses. Il est temps que la tendance s'inverse concernant les RASED qui ont été fragilisés ces dernières années alors qu'ils jouent un rôle très important dans le traitement de la grande difficulté, qui plus est dans cette période, où la rupture scolaire a précisément touché avant tout les plus précaires et les plus en difficulté dans les apprentissages. Il est également indispensable de dégager les moyens humains nécessaires à la coordination et au fonctionnement des PIAL.

Dans la gestion de la carte scolaire, nous constatons qu'il y a une forte tendance à développer les classes de GS/CP. Cela entre dans le cadre d'une véritable primarisation des effectifs et permet sur le papier de baisser suffisamment les moyennes vers le bas pour éviter une ouverture de classe qui aurait encore été décidé il y a quelques années.

L'Unsa Education tient à rappeler que notre école maternelle est souvent citée en exemple et que d'autres pays aimeraient nous imiter. Il faudrait donc être vigilant pour la préserver dans sa mouture actuelle et l'Unsa Education n'est donc pas convaincue que cette globalisation des effectifs qui entraîne la création de GS/CP ne finisse pas par faire perdre à notre école maternelle une grande partie de ce qui la rend si particulière et si riche. Les classes de GS/CP ne doivent pas

être les prémisses d'une sorte de pré-CP qui n'en porte pas le nom. L'Unsa Education sera vigilante sur ce point et vérifiera qu'il n'y a pas d'effet négatif qui n'ont pas encore été révélés avec la multiplication de ces classes. L'Unsa Education demande donc que ces globalisations d'effectifs aboutissant à une primarisation de l'école restent des exceptions. Les expressions « écoles maternelles » et « écoles élémentaires » doivent être nos références et chaque type doit garder ses spécificités.

L'Unsa Education souhaite aussi que la réalité de certaines écoles qui ne sont pas classées administrativement REP ou REP+ alors qu'elles en remplissent tous les critères fassent l'objet d'une prise en compte particulière de l'administration en particulier lorsqu'il s'agit de mesures de carte scolaire.

Enfin en dernier lieu, l'UNSA Éducation est également demandeuse de perspectives pour donner à l'École inclusive les outils de sa réussite. Ainsi, à ce titre, au moment où on élabore notre future carte scolaire, l'UNSA Education tient à rappeler que les élèves d'ULIS doivent être comptabilisés dans les effectifs globaux des écoles. La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une « école de la confiance » consacre le chapitre 4 à l'école inclusive et le 3° de l'article 25 introduit l'obligation de comptabiliser dans les effectifs de l'école ou de l'établissement scolaire les élèves en situation de handicap bénéficiant d'un dispositif ULIS. Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse avait demandé aux recteurs d'académie de s'assurer que les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) portent effectivement une attention particulière aux écoles dans lesquelles sont implantés des dispositifs ULIS lors des opérations de carte scolaire. La prise en compte de ces élèves s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs d'éducation inclusive.

L'Unsa Education souhaite donc que cette prise en compte des élèves des classes d'ULIS dans les effectifs devienne une réalité pérenne dans notre département.

Mesdames et messieurs les membres du CDEN, nous vous remercions pour votre attention.